



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2024 DAC 37 Avenant à convention d'équipement avec la SAS Le Lucernaire Forum (6°)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La délibération 2023 DAC 46 des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 a approuvé la convention établie entre la Ville de Paris et la SAS Le Lucernaire Forum signée le 24 juillet 2023, relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 31 276 €. Le plan de financement qui y figurait en annexe 1 étant erroné, il a été mis à jour après la réalisation des travaux prévus et nécessite un ajustement de la convention par voie d'avenant afin de permettre à la structure de bénéficiaire de la subvention votée correspondant à 26,41% du total des travaux de 118 413€, et cofinancés à parité avec le Ministère de la Culture.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer, et de m'autoriser à signer l'avenant à convention annexé au présent projet.

La Maire de Paris